

Congé de maternité - Congé de paternité

1. Allocation de maternité

Durée	15 semaines dont obligatoirement 1 semaine avant l'accouchement
Paiement	par les mutualités
Montant	la 1 ^{ère} période de 30 jours: 82 % du salaire brut (non plafonné) à partir de la 31 ^{ème} journée jusqu'à la fin de la période de 15 semaines: 75 % du salaire brut (max. € 101,94) lorsque l'absence dépasse les 15 semaines, l'indemnité tombe à 60 %

2. Congé de paternité (ou congé de naissance)

Les pères ont droit à un congé de 10 jours dont 7 jours sont payés par l'assurance maladie invalidité. Ces 7 jours sont indemnisés à 82 % du salaire plafonné. Ce maximum est égal à € 111,45.